

RCS : AUXERRE Code greffe : 8901

Documents comptables

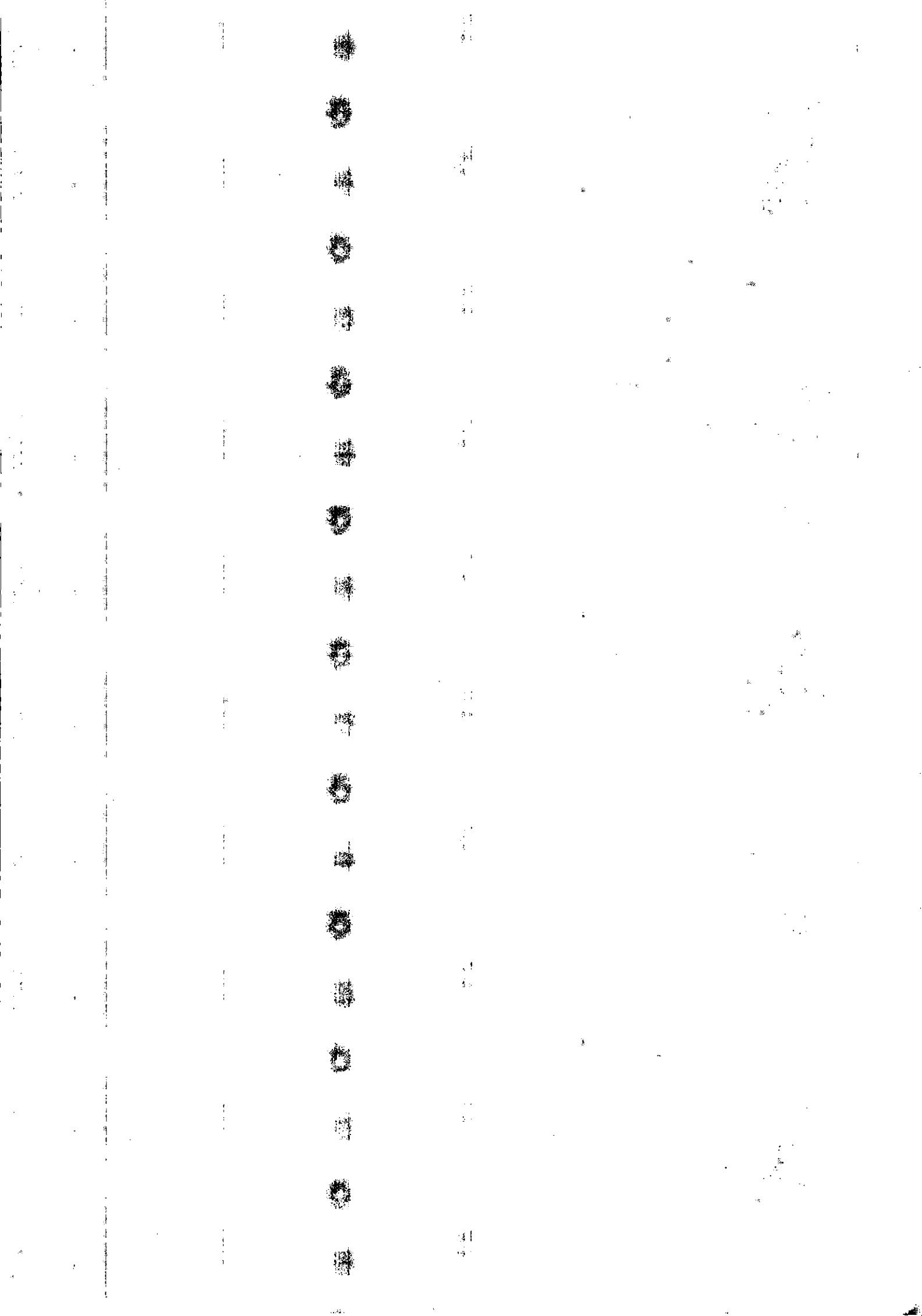
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00173 Numéro SIREN : 803 006 139 Nom ou dénomination : à la maison

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 727



GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion

143173

A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

29 MARS 2022
727

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02/03/2022
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2021 faisant ressortir un **bénéfice de 49 897** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **59 995** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **109 892** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **109 892** Euros, de la façon suivante :

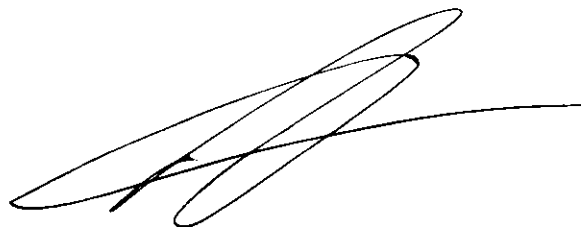
- Au compte report à nouveau **109 892** Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes au titre des trois dernières années de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2020	0	0	0
30/09/2019	0	0	0
30/09/2018	6 000.00	0	3 000.00

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme
La gérance



A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/09/2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **229 369** Euros au 30/09/2021 contre **184 618** Euros pour l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation reçues pour un montant de **84 049** Euros au 30/09/2021 contre **12 258** Euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits pour un montant de **31 905** Euros au 30/09/2021 contre **14 890** Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **294 519** Euros au 30/09/2021 contre **213 169** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats des marchandises ressortent à **63 734** Euros au 30/09/2021 contre **62 879** Euros pour l'exercice précédent.
- La variation de stock ressort à **1 448** Euros au 30/09/2021 contre **-1 070** Euros au cours de l'exercice précédent.
- Les autres achats et charge externes ressortent à **101 535** Euros au 30/09/2021 contre **50 263** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 421** Euros au 30/09/2021 contre **8 099** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **69 942** Euros au 30/09/2021 contre **59 437** Euros pour l'exercice précédent et les charges sociales correspondantes à **48 111** Euros au 30/09/2021 contre **27 203** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **6 307** Euros au 30/09/2021 contre **6 357** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à **19** Euros au 30/09/2021 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 907** Euros au 30/09/2021 contre **- 1 179** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à **0** Euros au 30/09/2021 contre **176** pour l'exercice précédent.



En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **49 897** Euros contre une perte de **2 406** Euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons tout mettre en œuvre pour maîtriser nos prix de revient, principal facteur d'un retour à l'équilibre d'exploitation.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **104 753** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **27 321** Euros, soit un montant net de **77 432** Euros au 30/09/2021 contre **75 739** Euros pour l'exercice précédent.
- Le stock en-cours de production nets ressort à **1 807** Euros au 30/09/2021 contre **2 723** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **57 207** Euros au 30/09/2021 contre **80 224** Euros pour l'exercice précédent.
- Les charges constatées d'avance sont de **0** Euros au 30/09/2021 contre **269** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à **110 992** Euros au 30/09/2021 contre **61 095** Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **25 454** Euros au 30/09/2021 contre **97 860** Euros pour l'exercice précédent.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **345 323** Euros au 30/09/2021 contre **211 766** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **50 804** Euros au 30/09/2021 contre **-1 403** Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

Les comptes de l'exercice clos le **30/09/2021** faisant ressortir un **bénéfice de 49 897** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **59 995** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **109 892** Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de **109 892** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **109 892** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en au titre des trois derniers exercices de la manière suivante :



<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2020	0	0	0
30/09/2019	0	0	0
30/09/2018	6000.00	0	6000.00

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

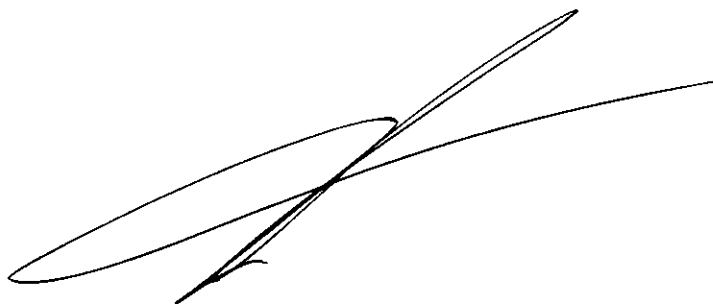
MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Auxerre
Le 02/03/2022

La gérance



A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 02/03/2022

Le 02/03/2022

À dix heures,

Monsieur MUGUET Gaëtan, détenant

100 parts sociales.

Seul associé de la société **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**, se réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur MUGUET Gaëtan, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

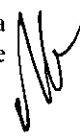
- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 lesquels font apparaître **Un bé** Euros.



En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 49 897 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **59 995 Euros**. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **109 892 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **109 892 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **109 892 Euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en au titre des trois derniers exercices de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2020	0.00	0	0.00
30/09/2019	0.00	0	0.00
30/09/2018	6000.00	0	6000.00

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du gérant à 31 000 Euros pour l'exercice 2020/2021, plus le remboursement de ses cotisations sociales.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération du gérant à 50 000 Euros annuel, à compter du 01/10/2021. Toutefois, cette rémunération constituant un plafond, la rémunération versée pourra être inférieure en fonction des possibilités financières de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

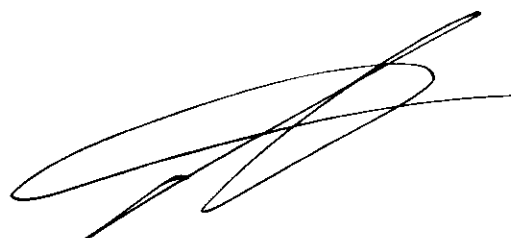
Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.



01102020

30092021

☒

SIE D'AUXERRE

BP 29

8 Rue des Moreaux

89000 AUXERRE

A IDENTIFICATION

SARL A LA MAISON

20 RUE MARCELIN BERTHELOT

89000 AUXERRE

652

325341

80300613900031

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

PIZZERIA

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

10 568

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

OUI

COMPTABILITE EXPERT

AUDITEF BOURGOGNE

54 avenue Gambetta
89300 JOIGNY

03 86 92 03 03

Signature et qualité du déclarant

MUGUET GAETAN

GERANT

A AUXERRE

le 16/02/2022

H

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

[illegible]

1

[illegible]

[illegible]

	31 858
--	--------

(voir les explications figurant sur la notice)

		Taux de 15 % (art. 219 I a teret a <i>quater</i> du CGI)			

Désignation de l'entreprise		SARL A LA MAISON		20 RUE MARCELIN BERTHELOT		Néant	
Adresse de l'entreprise				89000 AUXERRE			
SIRET		8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 3 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

		Exercice N clos le 30092021		Exercice N-1 clos le 30092020	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* 010	55 000	012	55 000	55 000
	incorporelles { Autres* 014	1 078	016	394	933
	Immobilitisations corporelles* 028	39 490	030	12 853	18 621
	Immobilitisations financières* (1) 040	9 185	042	9 185	1 185
Total I (5) 044		104 753	048	77 432	75 739
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052		
	Marchandises * 060	1 275	062	1 275	2 723
	Avances et acomptes versés sur commandes 064	532	066	532	
	Créances { Clients et comptes rattachés * 068		070		
		(2) { Autres * (3) 072	6 160	074	6 160
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	51 047	086	51 047	73 411
	Charges constatées d'avance * 092		094		269
	Total II 096	59 014	098	59 014	83 215
Total général (I + II) 110		163 767	112	136 446	158 954
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120			1 000	1 000
	Ecart de réévaluation 124				
	Réserve légale 126			100	100
	Réserves réglementées* 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 132				
	Report à nouveau 134			59 995	62 401
	Résultat de l'exercice 136			49 897	(2 406)
	Provisions réglementées 140				
	Total I 142			110 992	61 095
	Provisions pour risques et charges Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156			5 294	70 322
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166			757	8 112
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169	261	172	19 404	19 426
	Produits constatés d'avance 174				
	Total III 176			25 454	97 860
Total général (I + II + III) 180				136 446	158 954
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	9 185	(4)	Dont dettes à plus d'un an 195	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	8 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A LA MAISON		Exercice N clos le 30092021		Exercice N-1 clos le 30092020		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	229 369		184 618		
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				217	218				
					222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224				
	Production immobilisée *			226	84 049		12 258		
	Subventions d'exploitation reçues			230	31 905		14 890		
	Autres produits			232	345 323		211 766		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234	63 734		62 879		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	1 448		(1 070)		
	Variation de stock (marchandises) *			238					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			240					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			242	101 535		50 263		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	3 421		8 099	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	734	250	69 942		59 437		
	Rémunérations du personnel *			252	48 111		27 203		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254	6 307		6 357		
	Dotations aux amortissements *			256					
	Dotations aux provisions			262	19				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	294 519		213 169	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	50 804		(1 403)		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			(III) 272	78		12		
	Produits exceptionnels			(IV) 274			176		
	Charges financières			276	985		1 191		
	Charges exceptionnelles			300					
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	49 897		(2 406)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	563				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	22 333				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Déductions	Entreprises non déductibles (44 sexies)	986		989		138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		991		992			
ZFANG (44 quaterdecies)		345		344		993			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)		987		127					
Créance due au report en arrière du déficit		346		655		641			
Dont divers*		643		645		647			
Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)		648		649		990			
Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)									
Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)									
Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352		354	10 568	
Déficit col. 2				356					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				360				
	Déficits antérieurs reportables : 684 dont imputés sur le résultat :				370		372	10 568	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		372	10 568	
Déficit col. 2									

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A LA MAISON						Néant		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000	
	Autres	410	1 078	412		414		416	1 078	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 111	442		444		446	16 111	
	Installations générales agencements divers	450	14 797	452		454		456	14 797	
	Matériel de transport	460	6 000	462		464		466	6 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 582	472		474		476	2 582	
	Immobilisations financières	480	1 185	482	8 000	484		486	9 185	
TOTAL		490	96 753	492	8 000	494		496	104 753	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	684	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 586	532		534		536	15 022	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 715	542		544		546	6 531	
	Matériel de transport	550	2 006	552		554		556	4 006	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	562		564		566	1 079	
TOTAL		570	21 014	572	6 307	574		576	27 321	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5				
cédées virees de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	1	2	3	4	5	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
	6	7	8	9	10	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL						596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A LA MAISON				Néant *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626		
	Sur immobilisations	630	632	634	636		
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Immob. incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
TOTAL	770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	684	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nbr d'opérations sur l'exercice 982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	684				
Déficits de l'exercice		860	10 568				
Total des déficits restant à reporter		870	11 252				
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	1 157
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	1 157
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	3 282
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	3 282
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	13 885
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	15 608
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01

Désignation de l'entreprise : SARL A LA MAISON	Néant	
Exercice ouvert le : 01102020	et clos le : 30092021	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	229 369
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	31 904
TOTAL 1	106	261 273
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	84 049
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	84 049
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	74 132
Variation négative des stocks	145	1 448
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	64 908
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	19
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	140 508
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		204 815
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	204 815
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	261 273
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 3 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A LA MAISON

ADRESSE (voie) 20 RUE MARCELIN BERTHELOT

CODE POSTAL 89000 VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MUGUET Prénom(s) GAETAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date 31031979 N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie 5B RUE BERCIER
Code postal 89000 Commune AUXERRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de Auxerre
90, rue de Paris
B.P. 94
89011 AUXERRE cedex

Le 02/03/2022

Objet : Dépôt des comptes annuels
De l'exercice clos le 30/09/2021

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30/09/2021
- le rapport de gestion présenté à l'Assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

